



Dossiers de presse 28 juin 2000

Nouvelle méthode pour l'évaluation de la situation économique de l'agriculture

Beat Meier, Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles de Taenikon (FAT), CH-8356 Taenikon

Qu'est-ce qui change dans l'évaluation des données comptables?

L'introduction de la nouvelle politique agricole PA 2002 a entraîné entre autres un renouvellement des bases méthodologiques du Dépouillement centralisé à partir de l'année 1999 (Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture). Sachant que l'ordonnance demande un échantillon d'exploitations de référence représentatives pour évaluer la situation économique, il est donc nécessaire d'améliorer la pertinence des résultats par rapport à ceux des anciennes exploitations-témoins. D'autres modifications concernent le revenu du travail, les salaires comparables et la répartition régionale.

- **Echantillon:** La délimitation plutôt restrictive des **exploitations-témoins** (limitation des activités annexes, formation spécialisée requise, etc.) sera remplacée. Selon la nouvelle méthode, la catégorie des **exploitations de référence** sera plus large et comprendra par exemple les exploitations à titre accessoire.
- **Pondération:** Les résultats comptables des exploitations de référence seront **pondérés** afin de tenir compte d'éventuelles différences entre leurs structures et celles de l'ensemble de l'agriculture. Pour ce faire, les exploitations seront réparties selon leur taille, leur type et la zone dans laquelle elles se situent. Cette méthode donnera plus de poids aux petites exploitations et moins aux grandes lors du calcul des résultats. Grâce à la pondération, les 3500 exploitations de référence pourront représenter environ 60 000 exploitations agricoles suisses et plus de 95 % de la production agricole.
- Pour calculer le **revenu du travail** des unités de main d'œuvre familiale, un intérêt est déduit du revenu agricole afin de tenir compte du capital propre investi dans l'exploitation. Désormais, on fera appel à l'intérêt moyen des obligations de la Confédération, généralement moins élevé que l'intérêt se basant sur le taux hypothécaire utilisé jusqu'à présent. Le revenu du travail de la famille du chef d'exploitation sera divisé par

les unités de travail annuel de la famille (UTAF). Une UTAF se basera sur 280 jours de travail, une personne correspondant au maximum à 1.0 UTAF.

- Les **salaires comparables** non agricoles se baseront dorénavant sur l'enquête sur la structure des salaires de l'Office fédérale de la statistique. Les salaires annuels bruts standardisés seront comparés au revenu du travail d'une unité de travail annuel de la famille.
- La **répartition régionale** des résultats s'effectuera comme suit
 - Région de plaine (zone de grandes cultures, zone intermédiaire)
 - Région des collines (région préalpine des collines, zone de montagne 1)
 - Région de montagne (zones de montagne 2 à 4)

La comparaison des revenus et la répartition régionale selon la nouvelle méthode seront effectuées en août 2000 dans le cadre du dépouillement définitif. En raison de ces changements méthodologiques, les présents résultats ne sont pas comparables à ceux publiés dans les années précédentes. Pour pouvoir disposer à nouveau de plusieurs années en série, les résultats des années précédentes seront recalculés selon la nouvelle méthode.

Quelles sont les répercussions des modifications sur les résultats?

Le chapitre suivant présente les conséquences quantitatives de la nouvelle méthode. Comme le système de pondération est encore en cours de mise en place, tous les résultats ne sont que provisoires.

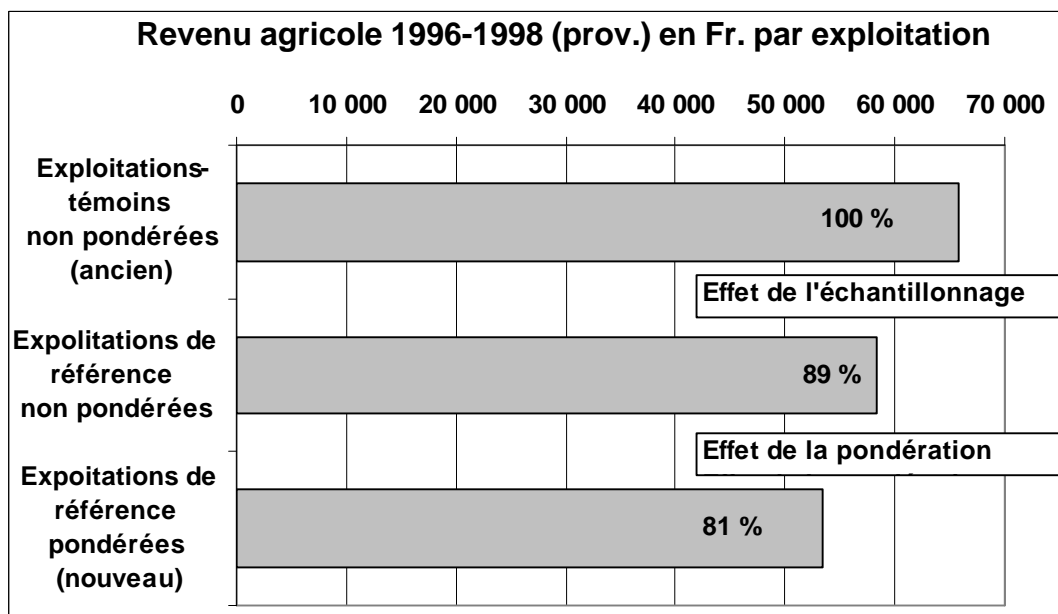
Echantillon et pondération

Les nouvelles exploitations de référence englobent, d'une part, les exploitations qui comptent plus de 50 ha de surface utile et, d'autre part, des exploitations de taille inférieure. La surface utile moyenne non pondérée des exploitations de référence est de l'ordre de 20 ha et est identique à la taille des exploitations-témoins (moyenne 1996-1998, provisoire). Etant donné que les exploitations qui perçoivent un revenu annexe ne sont plus exclues, on compte, parmi les exploitations de référence, une part plus élevée d'exploitations avec une combinaison d'activités et un revenu agricole plus bas. Le revenu agricole non pondéré des exploitations de référence est environ 11 % inférieur à celui des anciennes exploitations-témoins (moyenne 1996-1998, provisoire).

Le système de pondération donne plus de poids aux petites exploitations sous-représentées. Après pondération, le revenu agricole moyen est environ 8 % plus bas que précédemment (moyenne 1996-1998, provisoire). Dans l'ensemble, avec le nouveau système

d'échantillonnage et la nouvelle méthode de pondération des résultats par exploitation, le revenu agricole est 19 % plus bas par rapport aux précédentes évaluations.

Les modifications apportées améliorent la pertinence des résultats pour l'ensemble de l'agriculture suisse. Toutefois, malgré la nouvelle méthode, il faut cependant s'attendre à ce que les résultats obtenus présentent encore une certaine distorsion par rapport à la réalité. Cette distorsion reste à l'étude.



Source: FAT, Dépouillement centralisé (provisoire)

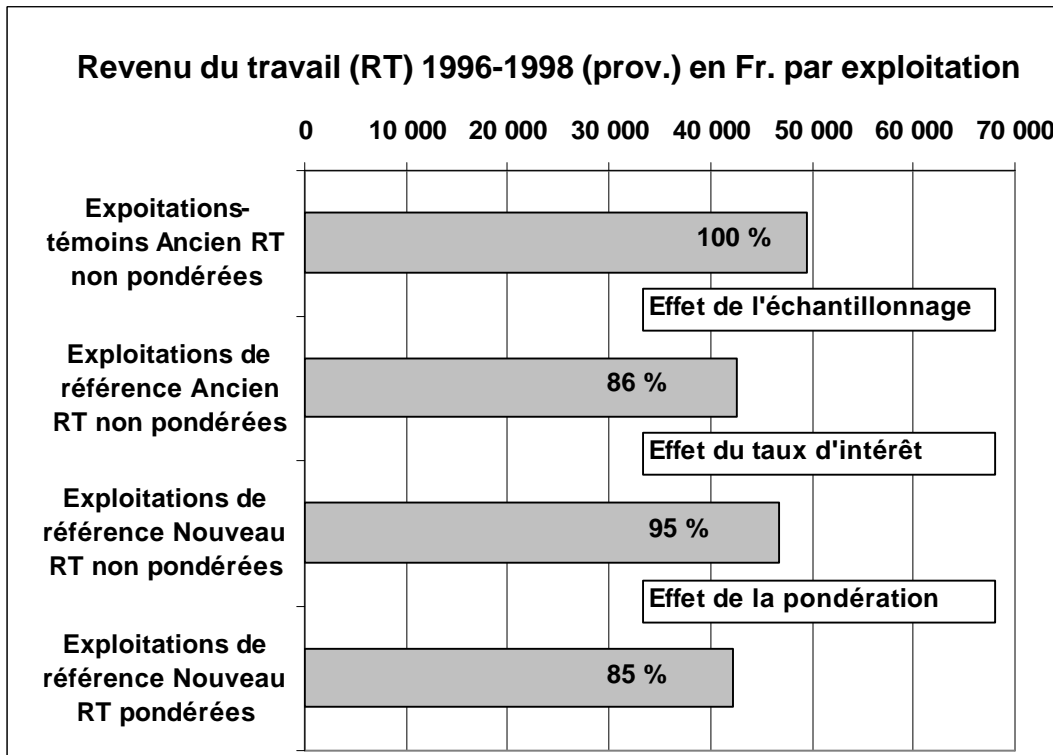
Figure 1. Revenu agricole des anciennes exploitations-témoins et des nouvelles exploitations de référence avec et sans pondération

Nouveau revenu du travail

Pour le revenu de travail, outre la nouvelle méthode d'échantillonnage et de pondération, le mode de calcul à l'échelle de l'exploitation change également. Le revenu du travail se calcule en déduisant du revenu agricole un intérêt pour les capitaux propres investis dans l'exploitation. Jusqu'à présent le taux d'intérêt appliqué était fonction du taux hypothécaire, c.-à-d. que les capitaux propres étaient considérés comme une alternative aux financements étrangers.

Avec la nouvelle Ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture, on utilise le taux d'intérêt des obligations fédérales, c.-à-d. que les capitaux propres investis dans l'exploitation sont désormais considérés comme une alternative aux placements à long terme en dehors de l'agriculture, et évalués en conséquence.

De 1996 à 1998, le taux d'intérêt des obligations fédérales s'élevait à 3,4 %, soit un quart plus bas que le taux d'intérêt appliqué jusqu'ici.



Source: FAT, Dépouillement centralisé (provisoire)

Figure 2. Revenu du travail des anciennes exploitations-témoins et des nouvelles exploitations de référence avec et sans pondération

Etant donné le taux d'intérêt des capitaux propres, inférieur de 25 %, le revenu du travail par exploitation augmente d'env. 10 %. Toutefois, l'effet de la nouvelle méthode d'échantillonnage et de pondération le fait baisser de 25 %. Dans l'ensemble, le nouveau revenu du travail pondéré est donc environ 15 % inférieur à l'ancien revenu du travail des exploitations-témoins.

Pour les besoins de la comparaison avec les salaires non agricoles, le revenu du travail par exploitation est rapporté au nombre d'unités de main-d'œuvre familiale non rémunérées, également appelées unités de travail annuel de la famille (UTAF). Une UTAF représente 280 jours de travail, sachant qu'une personne correspond au maximum à 1,0 UTAF. Ce point constitue une modification supplémentaire par rapport au mode de calcul précédent du revenu du travail par jour de travail.

Comment les nouveaux résultats sont-ils présentés?

Afin de représenter la situation économique de l'agriculture, les exploitations sont entres autres triées selon le revenu moyen du travail par UTAF et réparties en quartiles. Le premier quartile regroupe le quart des exploitations affichant les résultats les plus bas. Le quatrième quartile réunit le quart des exploitations affichant les revenus du travail les plus élevés. Ce mode de répartition donne une bonne vue d'ensemble de la distribution des résultats. Les différents paramètres de chaque groupe fournissent des informations sur la cause expliquant les différences au niveau du résultat d'exploitation.

Tableau 1. Répartition des résultats (en quartiles de revenu du travail, prov. 1997-1999)

Toutes les régions		Résultats provisoires 1997-1999		
		Toutes les exploitations	Quartiles selon RT/UTAF	
			1er quartile 0-25%	4e quartile 75-100%
Surface agricole utile	ha	18.1	14.2	23.1
Terres ouvertes	ha	5.1	2.7	9.5
Cheptel	UGB	22.6	17.7	27.8
Unités de travail annuel	UTA	1.7	1.7	1.8
Unités de travail annuel de la famille	UTAF	1.3	1.3	1.2
Revenu agricole	Fr./exploit.	55 000	19 700	95 300
Revenu annexe	Fr./exploit.	18 900	27 300	14 700
Revenu total	Fr./exploit.	73 900	47 000	110 000
Formation de fonds propres	Fr./exploit.	13 700	-4 700	37 400
Revenu du travail (RT) par UTAF	Fr./UTAF	34 000	7 600	68 800

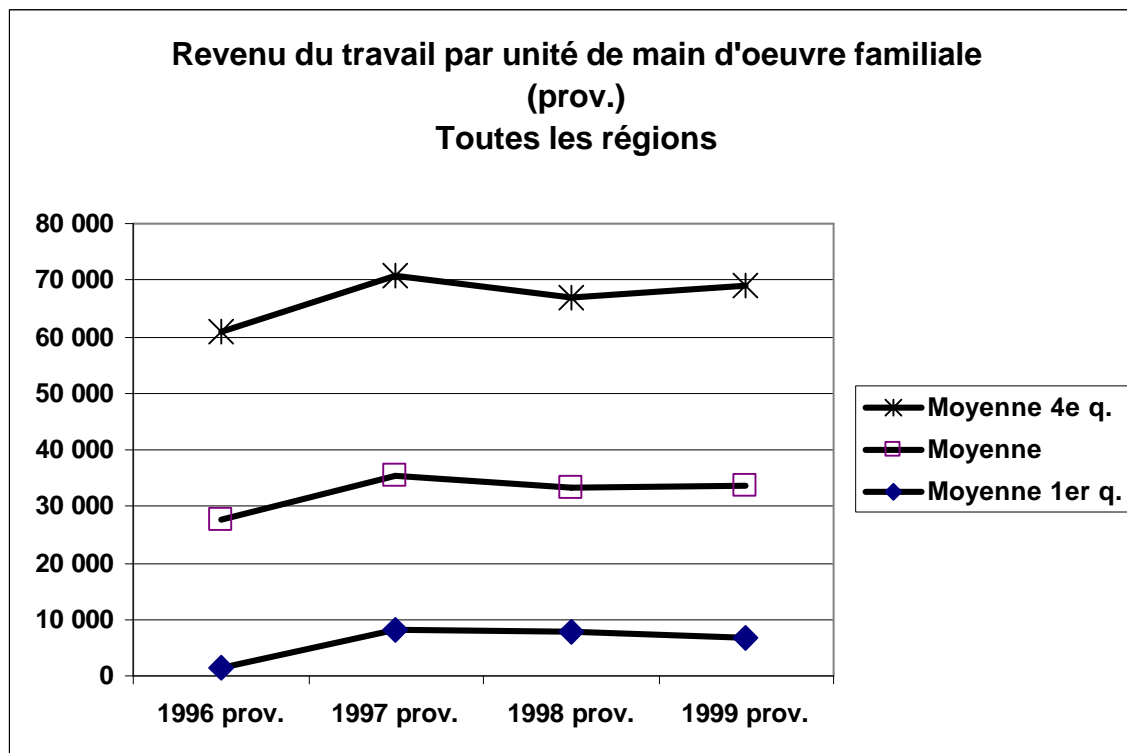
RT: Revenu du travail

UTAF: Unité de travail annuel de la famille

Source: FAT, Dépouillement centralisé (provisoire)

Le tableau montre d'une part, que derrière le revenu du travail moyen de 34 000 francs par unité de main-d'œuvre familiale se cache une grande dispersion. D'autre part, il indique également que la taille de l'exploitation constitue un important facteur de réussite économique. Les autres causes potentielles sont encore à l'étude.

Etant donné l'importante dispersion observée, on peut s'interroger sur l'évolution dans le temps. A ce propos, dans l'évaluation provisoire, la différence entre les quartiles n'a pas changé fondamentalement dans la période de 1996 à 1999.



Source: FAT, Dépouillement centralisé (provisoire)

Figure 3: Revenu de travail 1996-1999 selon les quartiles